

## Réponse et plan d'action de la direction (RPAD) :

### Évaluation formative du Partenariat pour l'égalité des genres

#### Recommandations pour le programme

Recommandations	Engagements	Actions		Centre(s) de responsabilité	Date d'échéance
<b>1. Clarifier les paramètres clés du partenariat</b> En prévision d'éventuelles révisions de l'accord de contribution, le responsable ministériel du Partenariat pour l'égalité des genres devrait collaborer avec le Fonds Égalité afin de clarifier les paramètres clés du partenariat qui n'ont pas été suffisamment définis dans l'accord de contribution initial. Cela comprend le concept de « préservation raisonnable du capital » en ce qui concerne la viabilité financière à long terme de l'initiative. Le responsable ministériel du Partenariat pour l'égalité des genres devrait faire appel à l'expertise pertinente au sein du Ministère et à l'extérieur, si nécessaire, pour faire avancer ces discussions.	KSI approuve cette recommandation	1.1	AMC et ses partenaires conviendront d'une politique de dépenses conforme à la préservation du capital, qui sera ajoutée à la Déclaration de politique d'investissement.	KSI	Août 2024
		1.2	AMC et ses partenaires modifieront l'accord de contribution afin de faire référence à la politique de dépenses et de clarifier les clauses relatives à la préservation du capital et à la viabilité financière.	KSI avec le soutien de SGS et SWP	Mars 2025
<b>2. Mesure de la performance</b> Le chef de file ministériel du Partenariat pour l'égalité des genres devrait collaborer avec le Fonds Égalité afin de rationaliser et d'adapter les exigences en matière de mesure de la performance pour mieux refléter les informations nécessaires à une gestion efficace des projets et mieux saisir les résultats significatifs.	KSI approuve cette recommandation	2.1	AMC adoptera avec ses partenaires un cadre d'établissement de rapports qui consolidera les résultats des mesures et réduira le nombre d'indicateurs (sous réserve de l'approbation du SCT).	KSI	Mars 2025
		2.2	AMC travaillera avec des partenaires pour explorer des approches de mesure d'impact plus appropriées pour un fonds mondial et à long terme pour les droits des femmes.	KSI	Mars 2025

Recommandations	Engagements	Actions		Centre(s) de responsabilité	Date d'échéance
<p><b>3. Mobilisation des capitaux des investisseurs</b></p> <p>Le chef de file ministériel du Partenariat pour l'égalité des genres devrait collaborer avec le Fonds Égalité afin de réévaluer l'objectif de mobilisation des capitaux des investisseurs externes dans le cadre du programme d'investissement dans une optique de genre. Ils devraient déterminer si un tel objectif est toujours nécessaire et, dans l'affirmative, comment une approche révisée peut mieux refléter les objectifs de l'initiative, sa structure et les voies potentielles de mobilisation des capitaux des investisseurs.</p>	KSI approuve cette recommandation	3.1	AMC travaillera avec les partenaires et le SCT pour réévaluer les activités et les mesures clés de performance liées à la mobilisation des capitaux des investisseurs externes dans l'accord de contribution.	KSI	Mars 2025
<p><b>4. Mise en relation et rassemblement</b></p> <p>Pour soutenir les efforts visant à mettre en relation et à réunir les organisations de défense des droits des femmes financées par AMC, le responsable ministériel du Partenariat pour l'égalité des genres devrait :</p> <p>A. Collaborer avec le Fonds Égalité et les secteurs géographiques concernées à l'élaboration d'une stratégie visant à faciliter les liens entre les missions du Canada et les bénéficiaires de subventions de l'IFE (si ces derniers souhaitent y participer);</p> <p>B. Communiquer cette approche avec le FCDO et d'autres donateurs bilatéraux potentiels, le cas échéant, afin de soutenir les interactions entre les bénéficiaires et les missions diplomatiques d'autres pays donateurs;</p> <p>C. Collaborer avec la Direction de l'égalité entre les genres, en tant que responsable de la coordination du programme Voix et leadership des femmes, afin de repérer les possibilités de mettre en relation et de réunir les organisations féministes et de défense des droits de la femme financées par AMC.</p>	KSI approuve cette recommandation	4.1	A. Des sessions d'information sur le Fonds pour l'égalité seront organisées dans les secteurs géographiques concernés et permettront aux bénéficiaires du FE d'entrer en contact avec les missions d'AMC afin de défendre les questions, les politiques, les opportunités et le financement des droits des femmes au niveau local (transfert de pouvoir).	KSI	Mars 2025
		4.2	B. AMC travaillera en collaboration avec le FCDO et d'autres donateurs potentiels afin d'identifier des activités conjointes potentielles à mener avec des missions ciblées pour améliorer le profil du Fonds Égalité à l'étranger avec d'autres gouvernements bilatéraux et organisations philanthropiques, et pour établir des liens avec les bénéficiaires.	KSI	Mars 2025
		4.3	C. Assurer une liaison régulière avec l'équipe politique du SGM et l'équipe VLF pour coordonner les activités liées au soutien des mouvements féministes (mise en œuvre de l'approche du Canada pour contrer les mouvements anti-genre et le recul des droits de la personne, l'Alliance pour les mouvements féministes, le VLF).	KSI	Mars 2025

## Recommandations ministérielles

Recommandations	Engagement	Actions		Centre(s) de responsabilité	Data d'échéance
<p><b>5. Faire le point sur la programmation féministe</b> Affaires mondiales Canada devrait identifier les leçons apprises de la programmation féministe et les bonnes pratiques des programmes PEG et VLF qui pourraient et devraient influencer l'approche du Ministère en matière d'aide internationale ; veiller à ce que ces nouvelles leçons et bonnes pratiques soient largement partagées entre les directions/programmes concernés ; et intégrer ces leçons et bonnes pratiques dans les orientations de la programmation de l'aide internationale ainsi que dans les orientations politiques.</p>	MGS approuve cette recommandation	5.1	<p>AMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. identifiera les leçons apprises en matière de programmation féministe et les bonnes pratiques des programmes PEG et VLF (à la fois dans les rapports d'évaluation et au-delà de ce qui est documenté dans les rapports d'évaluation).</li> <li>b. organisera un atelier et établira une liste de ceux qui pourraient et devraient influencer l'approche du Ministère en matière d'aide internationale.</li> </ul>	MGS, avec le soutien de PRE	Juin 2025
		5.2	<p>AMC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. veillera à ce que ces nouvelles leçons et bonnes pratiques soient largement diffusées parmi les directions/programmes concernés, notamment par le biais d'ateliers et/ou de séances d'information ; et</li> <li>b. intégrera ces leçons et ces bonnes pratiques dans les orientations de la programmation de l'aide internationale et dans les orientations politiques, le cas échéant.</li> </ul>		
<p><b>6. Lutter contre les obstacles aux nouveaux partenariats</b> Dans le cadre de son Initiative de transformation des subventions et contributions, Affaires mondiales Canada devrait examiner les approches utilisées dans le cadre du Partenariat pour l'égalité des genres et de l'initiative du Fonds Égalité afin d'aborder les risques et la manière dont elles peuvent inspirer une approche révisée de l'élaboration et de la gestion des partenariats, y compris avec les organisations locales.</p>	KXD approuve cette recommandation	6.1	AMC examinera les résultats des approches PEG/IFE, en ce qui concerne les risques et le travail avec les organisations locales, puis intégrera les résultats pertinents dans ses travaux visant à 1) développer une approche consciente des risques pour les S et C et ; 2) l'optimisation des politiques et des processus qui soutiennent la gestion des partenariats et des initiatives, en cohérence avec le RPAD du VLF.	KXD, en consultation avec SRD, SGF et KPO	Juin 2025